

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AfrIPI soutient l'enregistrement des indications géographiques dans les États membres de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle

Le projet «**Droit de propriété intellectuelle et innovation en Afrique**» (**AfrIPI**), en appui à l'**Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)**, organise du **22 au 23 juillet 2024, à N'Djamena, au Tchad**, un atelier de restitution des travaux sur l'indication géographique (IG) spiruline du Tchad.

Cet atelier est organisé avec le soutien de la Structure nationale de liaison avec l'OAPI au Tchad, la délégation de l'Union européenne au Tchad (DUE), la société allemande de coopération internationale (GIZ), et plusieurs groupements de producteurs de produits potentiellement qualifiés pour être reconnus en indications géographiques.

L'OAPI est parvenue à un stade assez avancé en ce qui concerne la protection et la promotion des IG. En effet, en 2023, au moins douze IG ont été enregistrées au niveau régional et d'autres demandes sont en cours d'examen. Dans le cadre des travaux en marge de l'enregistrement des IG au Tchad, des activités ont été menées pour orienter le choix d'un ou deux produits pilotes pour une reconnaissance. La «spiruline du Tchad» et la «gomme arabique» ont été sélectionnées.

Au cours de ce séminaire, les acteurs devront parvenir à un consensus sur un certain nombre de questions essentielles au succès des IG, comme la création d'un groupement IG (GR-IG) chargé d'accompagner la rédaction du cahier des charges et d'un plan d'action sur le produit. Les résultats d'une étude d'identification menée par un consultant recruté par le projet AfrIPI seront présentés et les participants auront l'occasion de collaborer avec d'autres partenaires pour toute action de suivi.

En effet, l'IG identifie un produit dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont essentiellement liées à son origine géographique. En reconnaissant les IG, la communauté internationale tisse des liens entre la sécurité alimentaire et la valorisation des produits d'origine, facteurs d'une grande pertinence au Tchad.

La spiruline du Tchad ou dihé, produit phare de l'étude présentée, est une algue riche en protéine. Elle est exploitée de manière artisanale par les femmes dans les régions du Kanem et du Lac, dans le bassin du lac Tchad. C'est une filière essentielle à l'économie locale qui devra être protégée tant au niveau national qu'au niveau international pour sécuriser les débouchés commerciaux, augmenter les revenus des personnes productrices et transformatrices locales et valoriser les ressources naturelles de ces régions. La promotion de la spiruline du Tchad implique l'adhésion de toutes les personnes contribuant aux filières associées au développement et à la préservation de cette tradition et de ce savoir-faire local.

À propos d'AfrIPI

AfrIPI est un projet pionnier de coopération en matière de propriété intellectuelle qui engage une action conjointe entre l'Union européenne et l'Afrique pour stimuler le commerce intra-africain et faciliter les investissements Afrique-Europe pour la croissance économique et le développement durable. Le projet est cofinancé par la Commission européenne, par l'intermédiaire de la direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA), et par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO). Il est mis en œuvre par l'EUIPO, en partenariat avec des institutions régionales et nationales Africaines, notamment la Commission de l'Union africaine (CUA), l'OAPI et l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO).

Pour plus d'informations: www.afripi.org

À propos de l'OAPI

L'OAPI est une organisation africaine spécialisée dans le domaine de la propriété intellectuelle. Elle est constituée de dix-sept États membres: le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la République centrafricaine, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

L'OAPI a pour mission, entre autres: d'assurer la protection et la publication des titres de propriété industrielle; d'encourager la créativité et le transfert de technologies par l'utilisation des systèmes de propriété industrielle; de rendre l'espace juridique attractif pour l'investissement privé par la création des conditions favorables à l'application effective des principes de la propriété intellectuelle; de mettre en œuvre des programmes efficaces de formation pour améliorer les capacités de l'OAPI à offrir des services de qualité et de créer les conditions favorables à la valorisation des résultats de la recherche et à l'exploitation des innovations technologiques par les entreprises nationales.

Pour plus d'informations: www.oapi.int